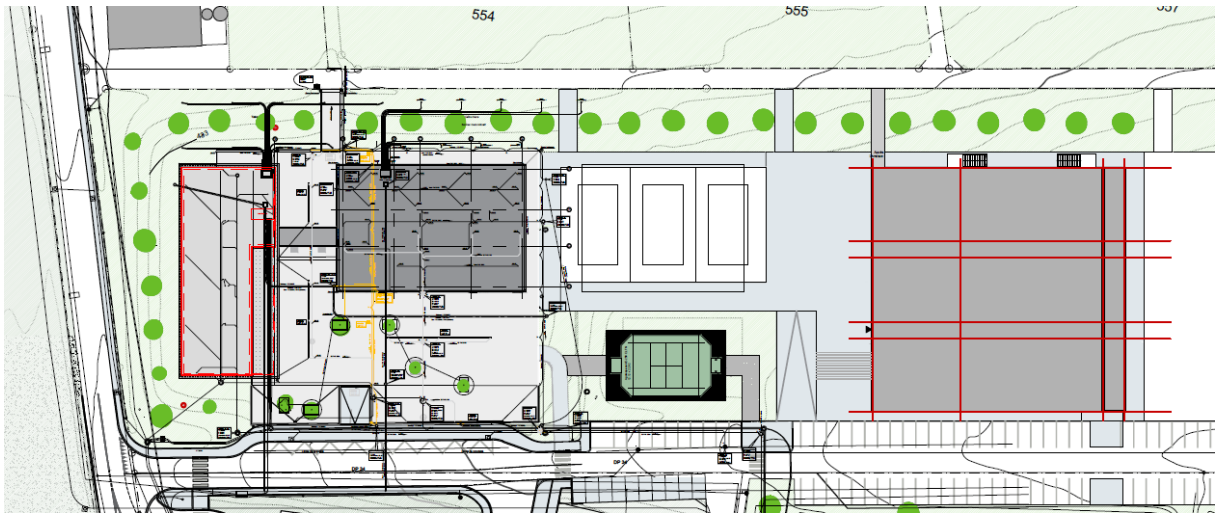




Projet de construction d'une salle omnisports triple dans la zone des Communaux



Analyse de la situation et des besoins

Le règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) préconise 1 salle de sport pour 10 classes. D'autres associations préconisent un taux de remplissage plus proche 80% que de 100%, soit 1 salle pour environ 8 classes. En revanche aucun recensement des besoins n'est, tenu pour le sport associatif, qui concerne quelque 1200 clubs dans le canton de Vaud. Il est important de relever que les besoins des écoles et des clubs sportifs peuvent diverger. En effet, selon le nombre de classes, toutes les écoles n'ont pas besoin d'une salle de sport triple, alors que les clubs en ont impérativement besoin pour pratiquer des sports d'équipe comme le handball, le unihockey et le football en salle. Dès lors, le compromis le plus rationnel est celui d'une salle triple dotée de cloisons de séparation.

Besoins scolaires : aujourd'hui

Actuellement, le collège des Écureuils accueille :

- 2 classes de 1-2 P qui, selon les recommandations établies par le Service d'Éducation Physique et du Sport, suivent chaque semaine 1 période de rythmique (au sein du Collège des Écureuils) et 2 périodes de gymnastique (à la salle polyvalente d'Etoy ou à Lavigny)
- 2 classes de 3-4 P qui, selon les recommandations établies par le Service d'Éducation Physique et du Sport, suivent chaque semaine 3 périodes de gymnastique (à la salle polyvalente d'Etoy ou à Lavigny).

Pour sa part, le collège des Communaux accueille :

- 12 classes de 5 à 8P qui, selon les recommandations établies par le Service d'Éducation Physique et du Sport, suivent chaque semaine 3 périodes de gymnastique (à la salle polyvalente d'Etoy ou à Buchillon).

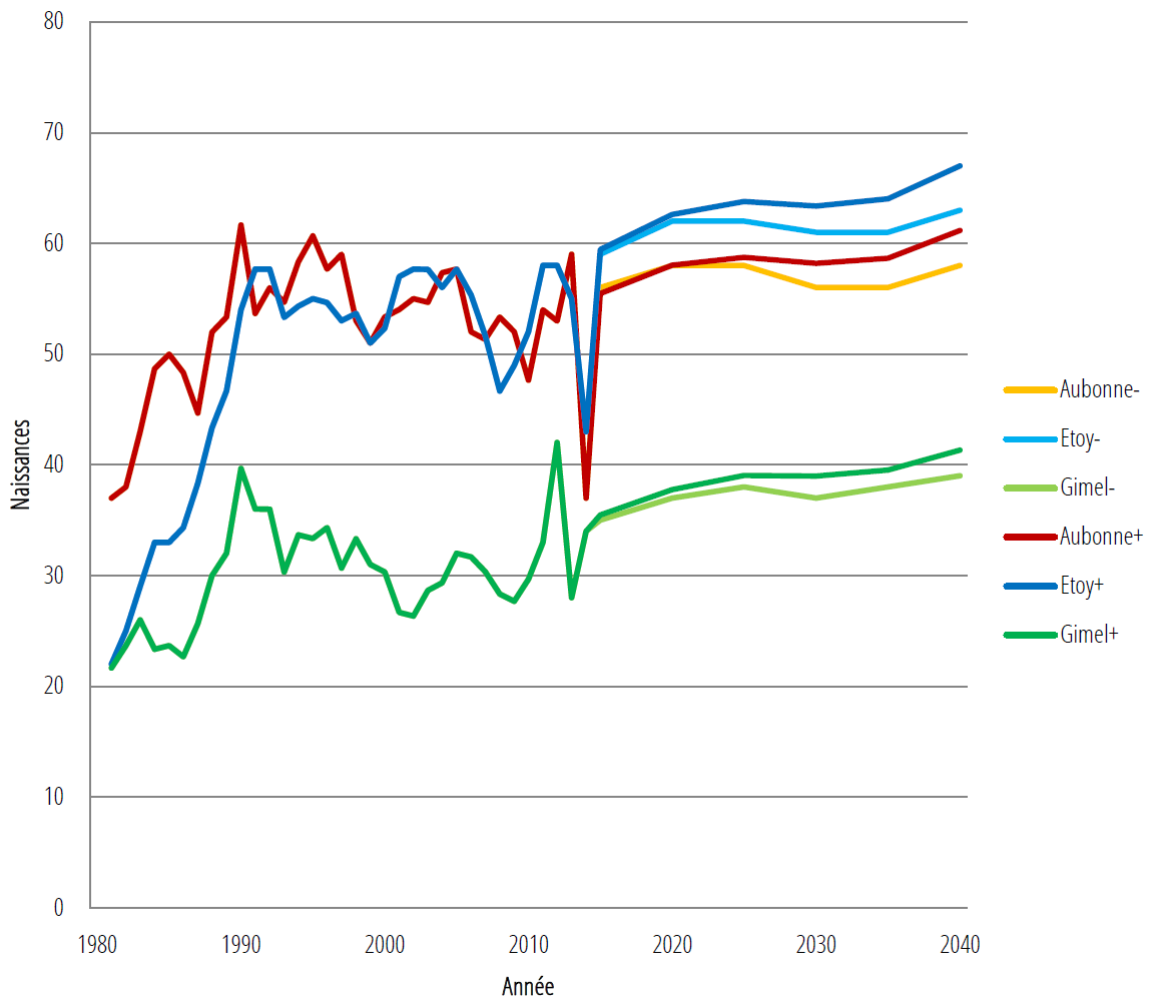
Avec 16 classes, il apparaît que le besoin est de deux salles en lieu et place d'une seule pour répondre aux besoins scolaires.

Actuellement, ce sont donc environ 8 classes qui sont transportées chaque semaine en bus vers des salles de gymnastique situées dans les villages voisins. À raison de 4 km par aller-retour, à un tarif estimatif de 10 à 12 CHF le km, ces trajets génèrent quelque 12 000 de frais de transport chaque année, à la charge de l'ASSAGIE, sans compter le temps perdu en trajets.

Besoins scolaires : demain

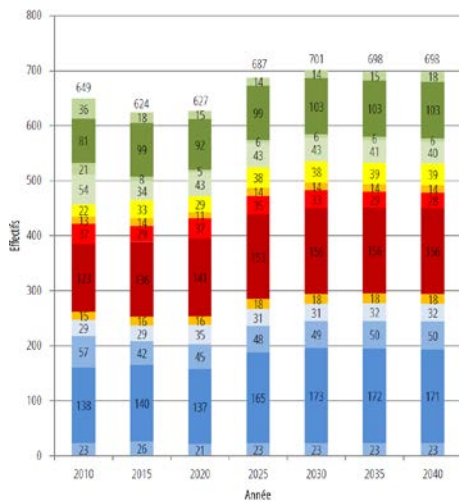
Les projections établies dans le cadre de la dernière révision de l'étude de Microgis (fin 2015), sur laquelle repose la planification de l'ASSAGIE, prévoit une stabilité, voire une légère baisse, des effectifs d'élèves scolarisés à Etoy entre 2015 et 2020, puis une hausse dès 2021 avec un effectif **à l'horizon 2030 à Etoy** de 6 à 8 classes de 1-4P et de 15-16 classes de 5-8P, qui conduira également à la hausse des besoins de locaux dédiés aux heures d'éducation physique.

Naissances projetées par région



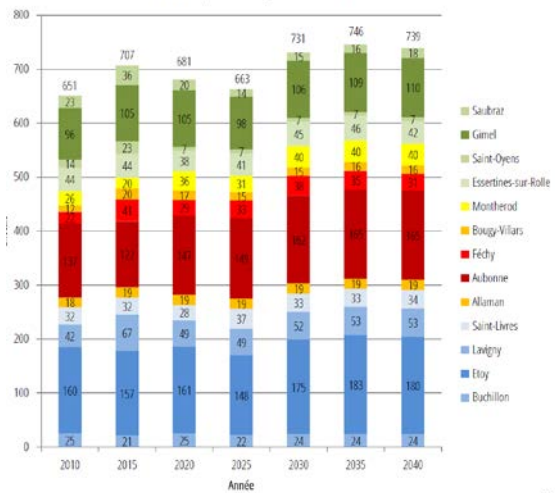
22

Effectifs par commune, 1ère - 4ème HarmoS



23

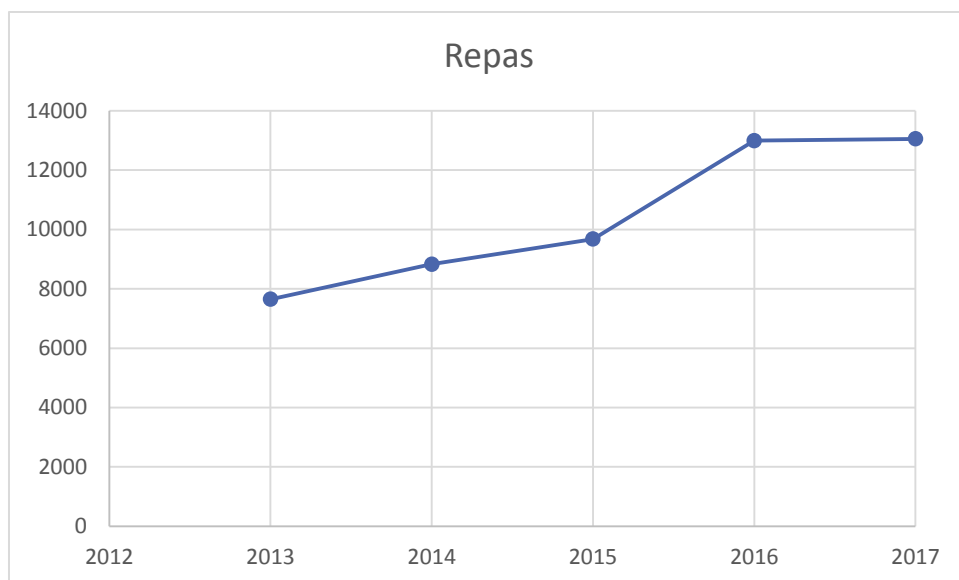
Effectifs par commune, 5ème - 8ème HarmoS



34

Besoins parascolaires : aujourd'hui

En termes de cantine scolaire, la demande pour l'accueil de midi a connu une forte hausse année après année depuis sa création. Ainsi, en 2017 nous avons pour la première fois dépassé les 13'000 repas servis, alors que ce chiffre n'était que de 8'831 en 2014.



Si le génie local a permis d'utiliser les infrastructures existantes lors de la création de ce service d'accueil de midi, l'expérience montre aujourd'hui que les espaces à disposition ne sont pas adaptés pour accueillir plus d'une centaine d'enfants, notamment en termes d'acoustique. En outre, la cohabitation avec d'autres manifestations (conférences, expositions, séances etc) est très contraignante et restreint fortement l'aspect « polyvalent » de la salle.

Besoins parascolaires : demain

Nous notons encore que plusieurs associations scolaires, dans le Gros-de-Vaud notamment, ont récemment introduit la journée à horaire continu (qui implique la réduction de la durée de la pause de midi, la suppression des transports scolaires et la mise à disposition d'espaces suffisants pour accueillir les élèves pour le repas de midi), une piste qui doit être explorée dans notre périmètre également, notamment au vu des coûts élevés du transport scolaire. Une telle évolution est cependant difficilement envisageable avec l'infrastructure existante. En imaginant une pause de midi répartie en 2 services, un espace permettant d'accueillir environ 150 élèves et offrant à la fois des repas chauds comme aujourd'hui et une zone micro-ondes/pique-nique qui fait actuellement défaut, permettrait d'envisager d'introduire une journée à horaire continu.

Besoins des clubs sportifs au niveau cantonal

Le Portrait des clubs sportifs vaudois 2016 réalisé par le Service de l'éducation physique et du sport en collaboration avec Statistique Vaud fournit des informations intéressantes quant à la réalité et aux besoins des clubs sportifs du canton. Ce portrait met en lumière un manque conséquent d'infrastructures sportives, qui freine le développement de bon nombre de clubs sportifs.

Ainsi, le canton de Vaud comptait 1143 clubs sportifs en 2016. Avec un taux de 1,5 club pour 1000 habitants, la densité des clubs sportifs du canton de Vaud est nettement inférieure à celle de la plupart des grandes régions de Suisse alémanique.

Fait marquant, seule la moitié (51%) des clubs sportifs vaudois interrogés estiment avoir suffisamment accès aux infrastructures sportives. Près d'un tiers (30%) se plaignent d'un léger manque d'infrastructures ou d'heures à disposition et 19% d'un manque important. En moyenne, ces clubs souhaitent disposer de 9 heures supplémentaires par semaine (médiane de 6 heures). Les clubs qui ont vu leurs effectifs augmenter ces dernières années sont particulièrement critiques concernant l'accès aux infrastructures, signe d'une offre mise sous pression par une demande en expansion.

Ainsi, un club sportif sur cinq (19%) a dû renoncer à accepter de nouveaux membres au cours des cinq dernières années. Dans la majorité des cas (53%), un manque d'accès aux infrastructures est précisément la raison évoquée. Les clubs de gymnastique et d'athlétisme (35%) ainsi que les clubs de sports d'équipe (26%) sont les plus touchés.

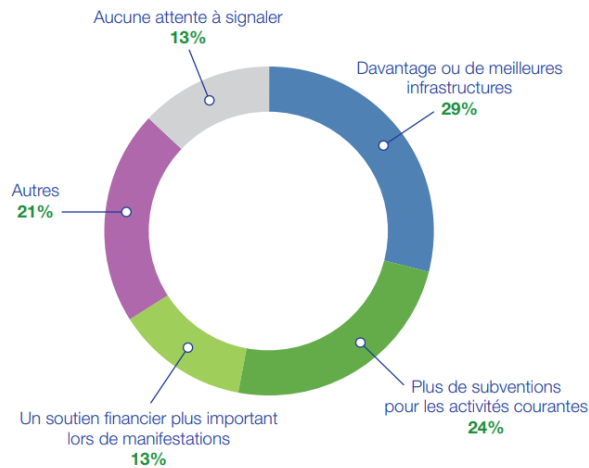
[T10] CLUBS SELON LES DIFFICULTÉS MENTIONNÉES (TOTAL DES MENTIONS), VAUD, 2016

	En % des clubs
Difficulté à trouver des membres pour le comité	43
Difficulté à recruter des membres	39
Difficulté à trouver des bénévoles pour mettre sur pied des manifestations	38
Difficultés budgétaires et/ou difficulté à trouver des sponsors	33
Difficulté à trouver des cadres sportifs/arbitres	33
Insuffisance d'accès aux infrastructures sportives	27
Manque d'écoute et/ou de soutien des autorités politiques	15
Difficulté à atteindre les objectifs sportifs fixés	8
Autres difficultés	2
Aucune difficulté à signaler	11

Source des données: Statistique Vaud, Enquête auprès des clubs sportifs.

Interrogés sur leurs attentes vis-à-vis des collectivités publiques, les clubs vaudois mentionnent en premier la mise à disposition d'infrastructures sportives supplémentaires ou de meilleure qualité (29%), puis l'introduction ou l'augmentation de subventions pour les activités courantes des clubs (24%). L'attente d'un soutien financier plus important lors de manifestations ou de championnats particuliers arrive en troisième position (13%).

[F32] ATTENTES DES CLUBS VIS-À-VIS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, PREMIÈRES MENTIONS, VAUD, 2016



Source des données: Statistique Vaud, Enquête auprès des clubs sportifs vaudois.

À noter enfin qu'en termes de financement, la moitié (49%) des clubs sportifs qui utilisent des infrastructures publiques le font sans devoir payer de loyer ni participer aux coûts de gestion. Cette part tombe à 36% pour les clubs dont le siège se trouve dans une commune rurale. 59% des clubs qui paient pour l'utilisation d'infrastructures publiques jugent le prix correct, 20% le jugent élevé et 21% trop élevé.

Besoins des clubs et sociétés locales à Etoy

A Etoy, le taux d'occupation de la salle polyvalente atteint actuellement :

- En soirée : 100%¹
- Le week-end : 97%²

En dehors des heures scolaires, la salle est réservée tous les jours de 16h00 à 22h00, à l'exception du lundi où elle est libre jusqu'à 17h00.

Durant les week-ends, les demandes de réservation nous parviennent souvent plus d'une année à l'avance. En date du 15 mars 2018, seuls 2 week-ends étaient encore disponibles pour l'année 2018, dont un en avril dû à une réservation annulée. Les week-ends libres du mois d'août correspondent à une période de nettoyages et de vacances.

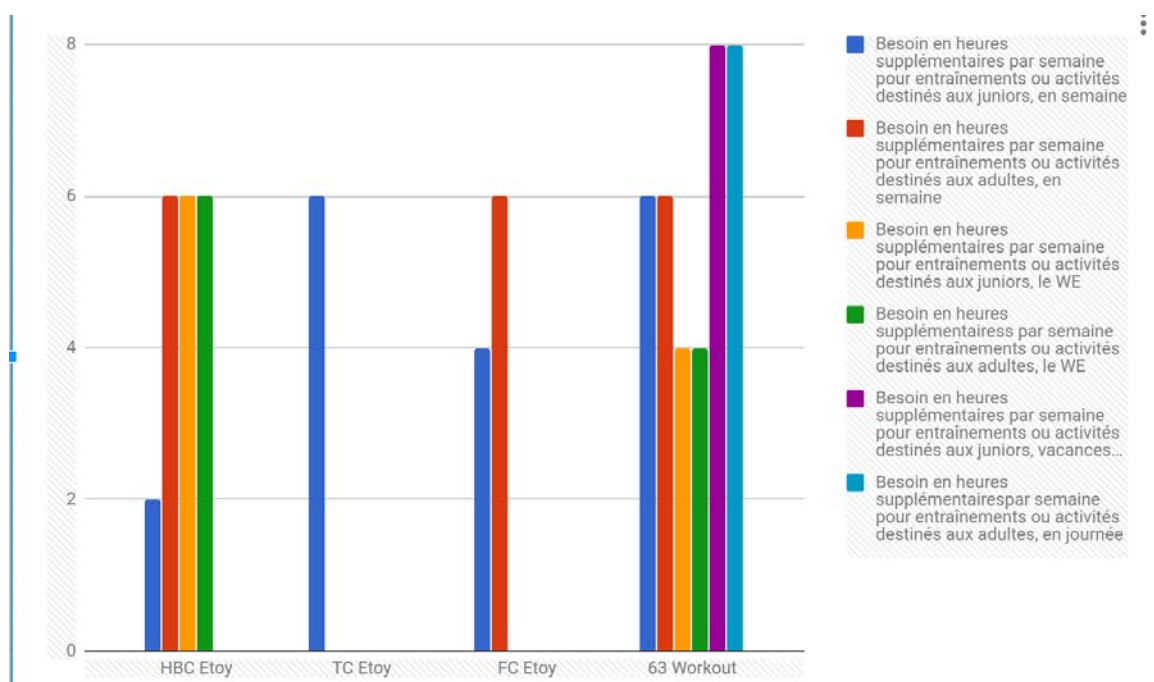
Chaque année, des nombreuses demandes de sociétés locales, mais aussi de personnes privées, doivent actuellement être refusées en raison d'un manque de disponibilité. En outre, certaines manifestations nécessitent une mise à disposition de la salle de gymnastique en soirée, ou parfois durant plusieurs jours, ce qui implique la suppression des cours de gymnastique ou des activités des sociétés locales concernées.

¹ Voir annexe « USL-plan d'occupation hebdomadaire »

² Voir annexe « Salle Polyvalente calendrier annuel »

Une réflexion menée avec les sociétés locales a mené à la quantification suivante des besoins :

Société	Renoncé à organiser des activités car manque de salle	Suffisamment d'heures	Heures en semaine / juniors	Heures en Semaine / adultes	Heures le WE	Mani-festations/ tournois
Foot	OUI	NON	OUI	OUI		OUI
Handball	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Volley-ball	NON	OUI				
Tennis	OUI	NON	OUI			OUI
Gym/stretching	NON	OUI				
Jeunesse	NON	OUI				OUI
63 Work Out	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI



Au total, on constate que le besoin actuel estimé des sociétés locales s'élève à une trentaine d'heures par semaine, en semaine, auxquelles s'ajoute le souhait de pouvoir organiser plus de manifestations/tournois le week-end.

Financement et subventions

-**ASSAGIE** : les montants exacts pris en charge par l'ASSAGIE pour la location scolaire restent à déterminer et sera le reflet du taux d'occupation effectif de la salle. Pour

rappel, l'ASSAGIE participe à l'amortissement et aux intérêts durant 30 ans, et verse également un montant pour l'entretien des locaux.

-**Fonds du Sport** : le fonds du sport subventionne la construction de gradins dans les salles de gymnastique triples. Une discussion devra en outre avoir lieu quant au subventionnement des vestiaires de football, qui sont certes intégrés au bâtiment mais qui sont entièrement distincts du projet d'utilité scolaire.

-**Subventions spéciales** : le Conseil d'État a lancé en 2017 un fonds spécial de 22 millions de francs destiné à subventionner les infrastructures sportives d'importance régionale, notamment les salles triples avec gradins. Ce fonds prévoit 5% d'aide à fonds perdus (sur un maximum de 10 millions de francs, soit 500 000 francs) ainsi qu'un prêt de 1 million sans intérêt, sur 25 ans³. Renseignements pris, le projet de la commune d'Etoy est éligible pour bénéficier de ce subventionnement, pour lequel une demande doit être déposée avant le début du projet.

- **Locations** : les locations régulières et ponctuelles aux sociétés et clubs sportifs ou à d'autres entités généreront un revenu régulier.